

Informations de base	
2008/2003(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité et de la PESD Subject 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères		KUHNE Helmut (PSE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Date de nomination
	Affaires générales		03/10/2007
Commission européenne	Réunions		Date
	2870		2008-05-26
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/05/2008	Vote en commission		Résumé
15/05/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0186/2008	
26/05/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
04/06/2008	Débat en plénière		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0255/2008	Résumé
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2003(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/57996

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.569	31/01/2008	
Amendements déposés en commission		PE404.410	17/03/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0186/2008	15/05/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0255/2008	05/06/2008	Résumé

Rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité et de la PESD

2008/2003(INI) - 05/06/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 500 voix pour, 106 contre et 36 abstentions une résolution sur la Stratégie européenne de sécurité (SES), PESD.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Helmut **KUHNE** (PSE, DE) au nom de la commission des affaires étrangères.

Dans sa résolution, le Parlement estime que le Traité de Lisbonne apportera des innovations notables dans la PESD. Dans la foulée, le Parlement demande le renforcement global de la PESD et du contrôle démocratique du Parlement sur ses développements.

Évaluer et compléter la SES : le Parlement invite le Haut Représentant à analyser dans un Livre blanc, les progrès accomplis et les lacunes que présente la mise en œuvre de la SES depuis 2003, notamment en ce qui concerne les aspects liés à la lutte contre le terrorisme, la protection des infrastructures critiques ou encore la gestion de différends régionaux non résolus en Asie centrale. Il estime que ce Livre blanc devrait constituer le fondement d'un large débat mené en public dans la mesure où la SES définit des valeurs et des objectifs fondamentaux de l'UE. L'évaluation future de la SES devrait être menée en privilégiant une **responsabilité démocratique accrue** et devrait s'effectuer en coopération étroite avec toutes les institutions de l'Union, notamment le Parlement européen et les parlements nationaux.

Globalement, le Haut Représentant est appelé à formuler des propositions relatives au renforcement de la SES (notamment une définition des intérêts communs en matière de sécurité et des critères pour le lancement de missions PESD) mais aussi à définir de nouveaux objectifs pour les capacités civiles et militaires de la PESD. Il faut en outre aborder la question de l'harmonisation des clauses restrictives afin de préserver l'intégrité des troupes des différents États membres déployées sur le terrain.

Dialogue direct sur la sécurité avec la nouvelle administration américaine et le Canada : dans un amendement socialiste adopté en Plénière, le Parlement souligne que l'OTAN est l'enceinte transatlantique au sein de laquelle les problèmes de sécurité doivent être abordés par la plupart des États membres de l'Union, les USA et le Canada. Il encourage le Conseil et le Haut Représentant à prendre des initiatives visant un dialogue direct en matière de sécurité avec la prochaine administration américaine et canadienne là où l'UE détient des compétences. La Plénière propose également que ce dialogue soit centré sur des problèmes concrets tels que le renforcement de la crédibilité des valeurs occidentales dans la lutte contre le terrorisme, la stabilisation et la reconstruction.

Gestion de crise civile et protection civile : le Parlement invite la Commission à étudier les possibilités de création d'une unité spécialisée au sein du Service européen pour l'action extérieure, destinée à définir une approche cohérente de la gestion civile des crises sur base d'une meilleure coordination des instruments de l'Union et d'une coopération renforcée entre l'Union et les organisations extérieures et non gouvernementales. Sur la question de la gestion des conflits, le Parlement estime qu'il faut renforcer la capacité civile de règlement des conflits et suggère dès lors la création d'un **corps de paix civil de l'UE** pour la gestion des crises et la prévention des conflits.

Dimension sécuritaire de la politique de développement : le Parlement demande aux États membres de continuer à œuvrer en faveur d'une interdiction internationale des armes à dispersion et que l'on aboutisse au plus vite dans les négociations en cours en vue de l'interdiction mondiale des mines terrestres, des armes contenant de l'uranium et du contrôle mondial des transferts d'armes conventionnelles. Dans ce contexte, il juge « embarrassantes » les exportations incontrôlées d'armes par certains États membres de l'UE. En effet, certaines armes transitent par le territoire des États membres où le contrôle des exportations est moins strict avant d'arriver sur le territoire de pays tiers. Il faut donc que tous les États membres appliquent des normes rigoureuses en matière de contrôle des exportations d'armements. Le Parlement insiste également sur la question du nucléaire militaire et rappelle que le 40^{ème} anniversaire du Traité de non prolifération nucléaire (TNP) doit être l'occasion de mettre en avant la nécessité du **désarmement nucléaire**. Il s'agit également d'insister sur la nécessité pour les puissances nucléaires « reconnues » de présenter des initiatives de désarmement, de faire de **l'Europe une zone dénucléarisée** et de conclure une convention mondiale interdisant les armes nucléaires. Inquiet également de la prolifération continue des armes légères et de petit calibre (ALPC), le Parlement invite les États membres et l'UE à fixer des normes contraignantes pour le contrôle des ALPC.

La Plénière n'a toutefois pas suivi sa commission des affaires étrangères et a rejeté l'idée d'une "force de riposte pour la sécurité humaine" à la fois civile et militaire composée de 15.000 membres et mise à disposition par les États membres.

Rôle de l'Union sur le débat du nucléaire iranien : tout en soulignant le rôle diplomatique prépondérant joué par l'UE en ce qui concerne le programme nucléaire iranien, le Parlement réaffirme que ce programme demeure une source grave de préoccupation pour l'UE et la communauté internationale. Il rappelle son soutien la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que l'offre faite à l'Iran par l'UE-3 (France, Allemagne et Royaume-Uni) et les États-Unis, la Russie et la Chine au sujet de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de la coopération politique et économique, du partenariat énergétique, de l'agriculture, de l'environnement et des infrastructures, de l'aviation civile, de la coopération au développement dans les domaines économique, social et de l'aide humanitaire.

Le Parlement se penche ensuite sur la question des capacités de la PESD :

- **PESD : moyens techniques** (transport, communication, renseignement) : tout en se félicitant des initiatives britannique et franco-allemande de partage des informations sur la disponibilité d'hélicoptères pour les missions de l'UE ou d'hélicoptères de transport, le Parlement rappelle que le principal obstacle à la modernisation et à la transformation des forces européennes réside non pas dans le niveau des dépenses consacrées à la défense mais bien **dans le défaut de coopération**, à l'absence d'un partage clair des tâches **et à la fragmentation de la production et des marchés d'armements**, augmentant le risque d'une non-interopérabilité entre les armées. Il faut donc renforcer cette coopération et mieux informer le Parlement des initiatives prises ;
- **PESD : moyens militaires** : le Parlement reconnaît que la constitution de forces est essentiellement liée à la volonté politique et l'évaluation commune des besoins. Il demande donc au Conseil de réfléchir à la notion de « groupe de combat » de manière à déboucher sur un inventaire des capacités disponibles et à pouvoir constituer rapidement une force conforme aux paramètres d'une mission. Il réclame en particulier la création, à l'intérieur du centre opérationnel de l'UE, de **capacités permanentes** pour la planification et les opérations, afin de pouvoir conduire des opérations militaires PESD. Il propose de placer l'Eurocorps, en tant que force permanente, sous le commandement de l'UE et invite les États membres à contribuer à cette force. Ces forces européennes devraient en outre renforcer leur travail d'interopérabilité, notamment via des formations *ad hoc* (le Parlement suggère, en particulier, la création d'un *Erasmus militaire*) ;
- **PESD : moyens financiers** : le Parlement invite le Conseil et la Commission à élaborer des propositions permettant des procédures de marché souples adaptées aux missions civiles PESD. Il regrette la complexité inutile du dispositif prévu dans l'article 28 du traité UE concernant le financement d'urgence d'activités au titre de la PESD (qui ne sont pas à la charge du budget de l'UE) et demande à plus long terme, le transfert du mécanisme Athena vers le budget de la PESC. Plus globalement, le Parlement réclame une révision à moyen terme, dans le contexte des perspectives financières 2007-2013, des instruments extérieurs de l'UE (budget PESC, instrument de stabilité, instrument de coopération au développement et instrument pour la politique de voisinage) par rapport à toutes les actions (civiles et militaires) de gestion de crise de l'UE.

PESD et contrôle parlementaire : le Parlement demande la mise en place, conjointement avec le Parlement, d'un mécanisme d'information confidentielle sur les crises naissantes ou les événements touchant à la sécurité internationale. Il insiste pour que le Parlement puisse continuer à adopter une recommandation/résolution avant le lancement d'une opération PESD et demande que le Conseil fasse référence à ce texte parlementaire lors de l'adoption d'une action commune autorisant une opération PESD, afin de lui donner une meilleure assise démocratique.

Relations UE-OTAN : enfin, le Parlement considère que l'Union et l'OTAN devraient renforcer leur coopération, considérant que ces structures se renforcent mutuellement. Dans un amendement adopté en Plénière, il indique que le plan américain de déploiement d'un système anti-missiles en Europe pourrait entraver les efforts internationaux en matière de désarmement. Il s'inquiète du fait que la Russie ait suspendu de manière concomitante l'exécution de ses obligations en matière de forces armées conventionnelles. Ces deux problèmes ont une incidence sur la sécurité de l'ensemble des pays européens et ne devraient donc pas faire l'objet de seuls pourparlers bilatéraux USA-pays européens. La Plénière demande dès lors au Conseil et aux États membres de mettre en place avec l'OTAN un cadre destiné à associer le plus grand nombre de pays européens aux discussions et à évaluer clairement les menaces nucléaires pesant sur l'Europe, les risques liés à la reprise d'une course aux armements en Europe et à proposer une réponse multilatérale appropriée à l'ensemble de ces questions.